

## DELIBERATION CA081-2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;  
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;  
Vu l'arrêté n° 2020-007 du 13 mars 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN ;  
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

**Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 17 septembre 2020,**

**Objet de la délibération : Demande de subvention FEDER - pour le programme Fil'Innov**

**Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 24 septembre 2020, le quorum étant atteint, arrête :**

La demande de subvention FEDER - pour le programme Fil'Innov est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,  
Le directeur général des services*  
Olivier HUISMAN

**Signé le 29 septembre 2020**

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 30 septembre 2020**

## NOTE DE PRESENTATION DU PROJET «FIL'INNOV» DEMANDE DE SUBVENTION FEDER, TRANCHE 2020

Auteur : Adrien FAUCON (DRIED)  
Date : 22 juillet 2020  
A destination : Conseil d'Administration du 24 septembre 2020

### A. Description de l'opération

Le projet Fil'Innov repose sur une structuration de l'offre de compétences des universités ligériennes en 9 filières d'innovation, dans le but de rendre ces compétences lisibles et accessibles aux acteurs du monde socio-économique.

A travers la mise en place, au sein des Universités ligériennes, d'équipes d'ingénieurs filières dont le rôle est de détecter le potentiel de valorisation des activités de recherche des laboratoires, le projet Fil'Innov s'inscrit pleinement dans la stratégie de la Région en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Comme le souligne le **schéma régional (SRESRI 2014-2020)**, la détection des projets valorisables au sein des laboratoires académiques et la sensibilisation des chercheurs à la valorisation de la recherche représentent un enjeu stratégique à la fois pour les établissements et pour le territoire.

Travaillant en très grande proximité avec les laboratoires de recherche, les ingénieurs filières détectent les projets à potentiel puis les orientent, suivant la nature du projet, vers l'interlocuteur adapté (SATT, filiale, incubateur régional...). Intervenant en amont de ces différentes structures et disposant d'une vue d'ensemble sur l'écosystème de la valorisation, l'ingénieur filière contribue à apporter de la cohérence au dispositif.

Enfin, s'il est mis en œuvre à l'échelle des établissements (Pays de la Loire), le projet Fil'Innov repose sur des synergies fortes avec les acteurs régionaux de l'innovation (SATT Ouest Valorisation, Atlanpole, RDI...) et les 3 Universités.

A l'échelle de l'Université d'Angers, l'opération présentée dans le cadre du projet Fil'Innov repose en grande partie sur le financement de personnels intervenant au sein de la Direction de la Recherche, de l'innovation et des Etudes Doctorales.

### B. Objet de la présente Demande

La présente demande de financement porte sur la tranche 2020 du projet. En conséquence je vous prie de bien vouloir trouver en annexe le plan de financement prévisionnel.

Un premier dossier de demande de financement Feder avait été déposé pour les actions réalisées sur la période 2015-2017. L'Université d'Angers a ainsi obtenu une subvention d'un montant de 159 008,32€ sur une assiette de dépenses de 318 016,64€ soit 50% des dépenses présentées conformément à la convention Feder en date du 02 février 2017.

Un deuxième dossier de demande de financement Feder avait été déposé pour les actions réalisées sur la tranche 2018-2019. L'Université d'Angers a ainsi obtenu une subvention d'un montant de 127 777,49 € sur une assiette de dépenses de 255 554,97 € soit 50% des dépenses éligibles conformément à la convention Feder en date du 16 avril 2019.

## C. Plan de financement

### 1. Dépenses

Les dépenses prévisionnelles présentées dans le cadre du Projet Fil'Innov portent sur le financement des postes suivants :

Dépenses de personnel : 124 k€

- Renouvellement des contrats des deux ingénieurs filières (santé-Biotechnologies et Math-Stic) sur la période 2020.
- Une quote-part du salaire (sur la base du temps consacré sur le projet) d'un assistant ingénieur filière sur la durée du présent dossier.
- Une quote-part du salaire (sur la base du temps consacré sur le projet) d'un ingénieur coordinateur sur la durée du présent dossier

Les dépenses de fonctionnement :

Elles portent spécifiquement sur les frais de mission et de formation des ingénieurs filières et de communication.

Les frais généraux :

La réglementation européenne, autorise les porteurs de projets financés par le Feder à intégrer dans l'assiette de calcul de la subvention, un montant forfaitaire de frais généraux à hauteur de 15 % de la masse salariale présentée. Dans le présent dossier, **18 680,05 €** (124 k€ \*0.15) de frais généraux sont présentés.

### 2. Ressources

Les dépenses prévisionnelles sont couvertes par la subvention FEDER de **66 k€** (soit 43 %), une contribution du Conseil Régional à hauteur de **48 k€** (soit 31%) a été parallèlement sollicitée en juillet 2020.

DEPENSES		RECETTES		Taux
<b>Dépenses de personnel</b>				
Ingénieurs filières (santé et STIC)	85 128,00	<b>Région</b>	48 064,00	31 %
0,5 assistante IF	18 123,66	<b>FEDER</b>	66 465,85	43 %
0,5 Ingénieur coordinateur	21 282,00			
<b>Dépenses de fonctionnement</b>				
Formation, inscription colloque, congrès etc...	4 000,00	<b>Fonds propres UAngers*</b>	39 683,85	26 %
Frais de missions	2 000,00			
Communication (CSTI, Vidéo et autres)	5 000,00			
Frais généraux	18 680,05			
<b>TOTAL</b>	<b>154 214 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>154 214 €</b>	

\* Quote-part poste assistante IF et ingénieur coordinateur ainsi que 50% des frais généraux [30k€+9k€]

#### D. Tableau de synthèse du plan de financement

DEPENSES		Participation	Région	Feder	UA
<b>Dépenses de personnel</b>					
Ingénieurs filières (santé et STIC )	85 128,00	50% Feder/Région	42 564,00	42 564,00	
0,5 assistante IF	18 123,66	50% Feder / UA		9 061,83	9 061,83
0,5 Ingénieur coordinateur	21 282,00	50% Feder / UA			21 282,00
<b>Dépenses de fonctionnement</b>					
Formation, inscription colloque, congrès etc...	4 000,00	50%Feder /Région	2 000,00	2 000,00	
Frais de missions	2 000,00	50%Feder /Région	1 000,00	1 000,00	
Communication (CSTI, Vidéo et autres)	5 000,00	50%Feder /Région	2 500,00	2 500,00	
Frais généraux**	18 680,05			9 340,02	9 340,02
<b>TOTAL</b>	<b>154 214 €</b>		<b>48 064,00 €</b>	<b>66 465,85 €</b>	<b>39 683,85 €</b>

\*\* Les frais généraux ne sont pas à justifier (base forfaitaire)